

C.P. n° 322.01.00-00.00 Entreprises agréées fournissant des travaux ou services de proximité

Adaptation suite à : Indexation : 2 %

Validité : depuis le 01/01/2024

Régime hebdomadaire : 38h

Ancienneté après	salaire min.
0 mois	13,36
1 an	13,87
2 ans	14,03
3 ans	14,19

